



Hénin-Beaumont

Note de présentation financière

Dans un contexte financier contraint par le recul important des dotations de l'Etat, le budget primitif 2016 veille à la préservation de la qualité du service public local, à la maîtrise des dépenses et au maintien d'un niveau d'investissement significatif.



Préambule

Depuis 3 ans, les collectivités territoriales françaises, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit.

L'enchaînement des réformes, la baisse des dotations imposées par l'Etat et l'attente croissante des citoyens soumettent les communes à rude épreuve, alors qu'elles demeurent la strate territoriale de référence.

La baisse des dotations et les charges contraintes nécessitent des choix budgétaires responsables et fermes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2015 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2015 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2015.

Les résultats sont arrêtés et le vote des comptes de gestion et du compte administratif peut s'opérer cette année avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire et des délais et supprime toute incertitude.

I - SYNTHÈSE DES SOLDES

La bonne gestion et la maîtrise des dépenses nous amènent à bénéficier d'un excédent de fonctionnement cumulé positif non négligeable à hauteur de 6 163 420,73 € dont 3 557 099,81 € seront reportés après affectation des résultats.

La part affectée au besoin de financement sera donc de 2 606 320,92 €.

Cette capacité d'autofinancement positive est satisfaisante mais la réduction des coûts doit se poursuivre pour dégager davantage de marges de manœuvre.

Le tableau suivant vous montre l'évolution des masses.

	2013	2014	2015
RECETTES FONCTIONNEMENT	40 705 271,98	40 659 152,31	42 230 698,66
DEPENSES FONCTIONNEMENT	37 633 455,49	36 925 654,22	38 852 686,76

INTERET DE LA DETTE	2 417 384,94	2 104 168,64	2 895 783,14
RECETTES INVESTISSEMENT	10 093 125,72	8 040 336,10	13 283 327,15
DEPENSES INVESTISSEMENT	8 965 908,41	10 855 764,22	10 878 575,69
DONT OPERATIONS EQUIPEMENT	5 758 062,67	8 003 375,74	8 043 290,30

La collecte de la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) 2015 (949 992,23 € entrés pour 700 000 € prévus) a permis une augmentation importante des recettes.

En 2014, la commune avait collecté 471 679, 88 € au titre de la TLPE.

Cette performance s'explique par la réinternalisation de la collecte de cette TLPE. En effet, cette gestion avait été déléguée à un organisme extérieur qui n'avait pas reçu pour mission de répondre aux observations des contribuables. Il en était résulté de graves retards sur les impositions des années antérieures qui allaient se prescrire. L'efficacité de nos services a permis de rattraper l'année de retard accumulée dans le recouvrement.

II – EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réels se situent au niveau exceptionnellement élevé de 8 043 290,30 €, soit un taux de réalisation de 70,90 %.

Il importe de noter qu'une facture émise par la CAHC, relative à l'école Michelet, pour un montant de 10 400 000 €, a grevé les budgets 2014 et 2015. La commune a réglé 9 900 000 €. L'opération Michelet sera soldée en 2016 à hauteur de 650 000 €.

Ce retard sur l'opération Michelet explique le montant inégalé de l'investissement réel. Il est donc évident que le taux de réalisation aurait avoisiné les 100 % si les travaux sur la troisième tranche extérieure de l'Eglise Saint-Martin n'avaient pas été différés d'une année, physiquement et en inscriptions d'AP/CP.

En effet, l'opération prévue pour l'Eglise Saint-Martin a été reportée du fait d'un retard conséquent dans la notification de l'autorisation de démarrage anticipé des travaux par le Conseil Départemental et la DRAC. Les travaux reprendront courant 2016. Ce qui a permis de prioriser le paiement des mandats de la Communauté d'agglomération concernant l'Ecole Michelet, qui n'ont connu aucun retard.

III – LA DETTE

Malgré une mauvaise surprise sur l'emprunt TOFIX DUAL, les charges financières sont restées stables alors que l'un des emprunts toxiques a été aggravé. Une bonne prévision budgétaire au cours du budget primitif 2015 a permis d'intégrer l'augmentation de ces charges.

La Ville s'est désendettée à hauteur de 3 000 000 € en 2015 et a vu son capital restant dû diminuer.

L'endettement s'est stabilisé car la Ville a maximisé son emprunt d'équilibre du fait de conditions de taux exceptionnellement favorables.

L'encours de la dette était de 35 141 706,69 € au 1^{er} janvier 2014 et de 34 290 973,58 € au 1^{er} janvier 2015.

La Commune a remboursé l'opération Michelet tout en remboursant également le prêt de la CAHC. Donc, le désendettement de la Ville a été beaucoup plus important que ce qui apparaît en annexe IV. En effet, la créance de la CAHC qui avait avancé les frais de la réfection de Michelet constituait bel et bien une dette, bien qu'elle soit classée comme non financière.

Or, entre novembre 2014 et janvier 2016, cette dette vis-à-vis de la CAHC a donné lieu à 9,1 millions d'euros sortis des caisses de la Ville d'Hénin-Beaumont.

Les chiffres indiqués sont à cheval sur trois exercices, car certains mandats émis en décembre n'ont été passés en trésorerie qu'à l'ouverture de l'exercice suivant : la globalisation évite donc les doubles comptages.

IV – LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont augmenté du fait du glissement vieillissement technicité (GVT), notamment des avancements de grade. Néanmoins, ces dépenses sont maîtrisées car il y a eu des postes laissés vacants. En effet, la plupart des mutations externes et départs en retraite n'ont pas été remplacés.

Les dépenses du personnel étaient de 22 322 356,63 € en 2014 et de 22 592 378,95 € en 2015, dont 670 000 € au titre des emplois aidés. A ce titre, l'Etat a versé à la collectivité la somme de 395 533,36 € pour 2015.

Ainsi, le poste 012 réservé aux personnels sur des emplois permanents a significativement diminué en 2015. Ceci n'a pas ralenti l'effort de la Municipalité concernant le passage progressif à plein temps des agents souhaitant sortir d'un temps partiel subi.

V – LA FISCALITE

La Commune avait le choix de baisser les taux de la fiscalité directe avec une nouvelle baisse du taux de la taxe d'habitation.

Cependant, le produit de la fiscalité directe reste en augmentation, et le compte 73, pourtant très sensible, semble avoir été sous-estimé. Or, notre Conseil municipal s'était initialement fondé sur les bases notifiées. En intégrant la TLPE, on obtient des recettes de gestion courante qui expliquent une majoration plus forte que prévue de l'excédent de la section de fonctionnement.

Ce résultat favorable permettra de dynamiser plus encore le budget 2016 et principalement sa section d'investissement.

VI - LES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS :

La Ville a décidé de céder une partie de son parc immobilier lorsque ce dernier n'est pas destiné à la bonne marche des services publics et n'est pas stratégique.

La Commune n'a pas en effet vocation à jouer le rôle d'une agence de location et une partie de ce patrimoine est vétuste, voire inoccupé.

Un marché public avait donc été lancé afin de confier un mandat de cession à une agence immobilière. Il en est résulté un retard et les 500 000 € budgétés au compte 024 seront manifestement reportés sur l'exercice 2016.

On notera incidemment qu'une partie de la subvention régionale programmée sur Michelet a été différée. Les AP étaient bien présentes, mais les CP n'étaient pas au rendez-vous en 2015.

Comme les AP antérieurement votées par le Conseil régional dépassent trois années de capacité d'investissement, toute inscription budgétaire comportera sa part d'aléa.

VII – LES FRAIS DE RECEPTION

Les dépenses liées aux manifestations sont maîtrisées et n'excèdent pas la normale. Dans les fêtes et cérémonies par exemple, vous y retrouvez toutes les manifestations du type Carnaval, Concert de Noël, Hénin Plage, etc. Dans les frais de réception, la prise en charge par la Ville des clôtures des assemblées générales ne sont pas reprises ce qui limite l'utilisation de ce compte.

Enfin, le compte « alimentation » pourvu de 60 000 € n'a pas été atteint. Le marché public conclu partait sur la base de ce montant TTC mais il constituait un plafond qui n'a évidemment pas été atteint.

Les consommations sur cet intitulé « alimentation » (article 60623 du chapitre 011) se sont élevées en effet à 28 % du montant inscrit au budget primitif 2015. On notera cependant que, même en inscrivant 60 000 € à son budget primitif, la commune d'Hénin-Beaumont restait très vertueuse sur ce poste de dépenses par rapport à d'autres communes voisines (60 000 € au total représentant 2,15 € par habitant).

Or, une commune du bassin minier très proche de la nôtre, la Ville de C., avait inscrit en 2015 à ce même article 60623 (alimentation) la somme de 230 000 € pour une population de 16 968 habitants, soit une dépense de 13,76 € par habitant (six fois plus qu'Hénin-Beaumont).

		BP 2013		BP 2014		BP 2015	
		DEPENSES REALISEES		DEPENSES REALISEES		DEPENSES REALISEES	
No Compte	Libellé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
60623	Alimentation	27 800,00 €	25 854,66 €	24 500,00 €	30 442,49 €	60 000,00 €	16 935,79 €
6232	Fêtes / Cérémonies	136 521,00 €	200 387,83 €	134 420,36 €	182 748,84 €	200 000,00 €	228 558,65 €
6257	Réceptions	12 226,00 €	11 320,66 €	19 700,00 €	8 838,00 €	40 000,00 €	934,76 €
TOTAL		176 547,00 €	237 563,15 €	178 620,36 €	222 029,33 €	300 000,00 €	246 429,20 €

VIII- LES DOTATIONS AUX PROVISIONS :

Le budget 2015 avait inscrit en dépenses au compte 68 une provision de 400 000 € pour risques et charges.

Il est à noter que les risques (litiges, aléas financiers) ont eu tendance à s'estomper et à transformer le compte 68 en un fonds d'action conjoncturelle.

EN CONCLUSION :

Les résultats de l'exercice 2015 aboutissent à des excédents surprenants et ce pour trois raisons :

- La rigueur observée dans la commande publique a permis d'obtenir des baisses spectaculaires sur nombre d'investissements et de charges réglées à des tiers ;
- Ces réductions de coûts sont accentuées par la réinternalisation de certaines prestations ;
- Un chantier majeur a été différé (la troisième tranche extérieure de l'Eglise Saint-Martin) du fait de la présence d'amiante, et entraînera donc une ponction plus tardive sur des finances que nos partenaires bancaires considèrent désormais comme très rassurantes.

Le Compte administratif 2015 de la Commune s'établit donc comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 878 575, 69	13 283 327, 15
FONCTIONNEMENT	38 852 686, 76	42 230 698, 66

Excédent de la section de fonctionnement : 3 557 099,81 €

Besoin de financement : 2 606 320,92 €

Il convient de mentionner également les résultats d'exécution du budget annexe du complexe cinématographique (Espace Lumière) et de la Régie publicitaire qui seront clôturés en 2016.

CINEMA

	Résultat précédent 2014	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	1 336,66	0	1 336,66
FONCTIONNEMENT	9 442, 55	0	9 442,55
		TOTAL	10 779,21

REGIE PUBLICITAIRE

	Résultat précédent 2014	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	0	0	0
FONCTIONNEMENT	0	0	0
		TOTAL	0

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Un budget global en augmentation qui intègre le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2016 de la Jeunesse et de la Petite Enfance, et les éléments des budgets annexes cinéma et régie publicitaires auxquels il est mis fin.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2016 s'élève à 101 880 049, 27 € avec une section de fonctionnement à 67 060 402, 94 € et une section d'investissement à 34 819 646, 33 €.

	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	<u>43 287 922, 23 €</u>	<u>67 060 402, 94 €</u>
Investissement	<u>17 597 774, 48 €</u>	<u>34 819 646, 33 €</u>
Budget global	<u>60 885 696, 71 €</u>	<u>101 880 049, 27 €</u>

Le transfert à la Ville des compétences Petite Enfance et Jeunesse, au 1^{er} janvier 2016, et de l'activité de l'Atrium, au 1^{er} mai 2016, est accompagné du transfert des charges et des produits correspondants. Les budgets annexes du cinéma et de la régie publicitaire sont clos et impactent donc le BP 2016.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 48 757 860,58 €

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations
- Les autres produits réels de fonctionnement.

Ils s'élèvent à 48 757 860,58 € pour l'année 2016, soit une augmentation par rapport aux crédits du BP 2015 (40 502 513,40 €).

Le produit de la fiscalité évolue par rapport au BP 2015 conformément à la revalorisation des bases cadastrales (29 294 267,41 € en 2016 contre 28 733 759,75 € en 2015). Les taux locaux quant à eux restent inchangés selon l'engagement de l'équipe municipale.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se voient amputées largement par l'Etat.

Pour Hénin-Beaumont, la Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 5 385 309,65 € en 2015 à 4 038 234 € au BP 2016. Pour mémoire, cette contribution s'exercera également en 2017, et s'inscrira dans la durée les années suivantes et ce, sans considérer la réforme de la DGF à venir.

En effet, dans le même temps, le Gouvernement vient d'insérer, dans la loi de finances 2016, un article portant réforme de la part communale et intercommunale de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette réforme s'effectue à coût constant et va conduire à accentuer la baisse des dotations pour de nombreuses communes. Un des objectifs du Gouvernement consiste à donner plus de lisibilité à la DGF. A ce jour, la proposition qu'il a faite ne satisfait pas cet objectif. Pire, seule une simulation sur l'impact 2016 a été communiquée, rien pour les années suivantes. Or, les collectivités ont besoin de lisibilité pour préparer l'avenir et relancer leurs investissements.

Au travers d'une « dotation de centralité », une part importante de la DGF serait concentrée dans la ville la plus peuplée de chaque intercommunalité. Cette réforme de la DGF est donc étroitement corrélée aux périmètres des intercommunalités, qui vont fortement évoluer au cours de l'année 2016.

Largement décriée, le Gouvernement, le 3 novembre dernier, a décidé de reporter la mise en application de cette réforme au 1er janvier 2017, tout en la maintenant dans le texte de la loi de finances 2016.

2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 44 840 301,42 €

Elles s'entendent hors dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement selon les rubriques suivantes :

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les charges financières

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 44 840 301,42 € pour l'année 2016, soit une augmentation par rapport au BP 2015 (37 728 728,28 €).

2.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à 6 751 426,04 € contre 6 118 500 € au budget primitif 2015.

Le chapitre 011 augmente du fait des transferts des compétences Jeunesse et Petite Enfance et de l'activité de l'Atrium. Les subventions versées aux établissements publics (CCAS et Caisse des Ecoles) sont diminuées. Fin 2016, une première évaluation sera faite des interventions de la Ville à l'égard de ces deux entités à l'aune des conventions d'objectifs et de moyens approuvées par le Conseil municipal et les Conseils d'administration respectifs concernés.

La Ville doit continuer de maîtriser ses frais de fonctionnement afin de préserver une épargne brute susceptible d'autofinancer ses dépenses d'équipement.

2.2 LES CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES : 24 452 691,96 €

Les prévisions de dépenses de personnel enregistrent une hausse où se conjuguent le GVT (glissement Vieillesse et Technicité), l'augmentation des charges employeurs et du point d'indice, et la reprise des services de la Jeunesse et de la Petite Enfance, ainsi que les activités de l'Atrium. Le volume des fiches de paie éditées au 1^{er} janvier 2016 s'élevait à 697, alors qu'elles étaient au nombre de 691 au 1^{er} janvier 2014. La maîtrise des coûts est rendue possible en 2016 par le fait que chaque départ en retraite ou volontaire fait l'objet d'une étude sur l'organisation des services afin d'étudier les possibilités de redéploiement sans recrutement supplémentaire.

2.3 LES CHARGES FINANCIERES : 8 982 002,29 €

Dans ce chapitre consacré aux intérêts de la dette, on retrouve l'intégration du lissage de l'aide du fonds de soutien destiné à sortir des emprunts toxiques, à hauteur de 6 912 967 €, ce qui explique la différence avec le montant au BP 2015 de 2 615 028,28 €.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 18 515 544,81 €

Nous retrouvons dans ce chapitre l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Ville, à la baisse en 2016 (1 831 425 €) par rapport à 2015 (4 117 630,14 €), ainsi que les emprunts et dettes assimilées.

Ainsi, l'emprunt nouveau de 2 000 000 € et les trois emprunts destinés au refinancement des emprunts toxiques en taux fixe d'un montant de 10 168 569,33 € viennent considérablement augmenter le chapitre 16 (seulement 2 000 000 € au BP 2015).

Les recettes réelles d'investissement proviennent également du fonds de compensation de la TVA (416 673, 56 €) et du produit des cessions d'immobilisation, particulièrement dynamique puisqu'ils s'élèvent à 1 492 556 € contre 500 000 € en 2015.

2 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 23 394 662,07 €

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève ainsi à 23 394 662,07 € contre 13 008 728,95 € au BP 2015.

On y trouve l'ambitieux programme d'opérations d'équipement d'un montant de 9 953 249,62 € avec la déclinaison des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement affectés de façon pluriannuelle (hormis Michelet Darcy et son Parvis à solder cette année, pour les troisième et quatrième tranches de la réfection de l'Eglise Saint Martin, la Vidéo protection, et les opérations, « Perche », « Sainte Henriette », « Rénovation de la piscine municipale » et une autorisation de programme « Hôtel de ville » qui sera créée).

IV-LA DETTE

Le capital restant dû de l'encours de dette de la ville est de 34,4MEUR au 1er janvier 2016. Le coût moyen anticipé de la dette est pénalisé du fait de la présence d'emprunts dits toxiques, à taux d'intérêt variable.

L'opportunité de l'aide du fonds de soutien permettra de se débarrasser de taux d'intérêt très défavorables et l'aide du fonds de soutien permettra, grosso modo, de contenir le volume du capital restant dû comme l'indique le graphique ci-dessous.

